

*États financiers trimestriels de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU  
RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

*Trimestre terminé le 30 juin 2001*

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Bilan

30 juin 2001

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	<u>30 juin 2001</u>	<u>31 mars 2000</u>
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 2)		
Actions canadiennes	7 817 953 \$	5 024 457 \$
Actions étrangères	3 148 387	2 130 419
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>10 966 340</b>	7 154 876
Dividendes à recevoir	2 748	493
Encaisse et placements à court terme	195	546
Autres actifs	467	428
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 969 750</b>	7 156 343
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer	2 636	2 174
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 636</b>	2 174
<b>ACTIF NET</b>	<b>10 967 114 \$</b>	7 154 169 \$

### L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	- \$	- \$
Perte nette accumulée provenant de l'exploitation	( 335 666)	( 391 252)
Transferts du Régime de pensions du Canada	11 302 780	7 545 421
<b>ACTIF NET</b>	<b>10 967 114 \$</b>	7 154 169 \$

**État des résultats et du bénéfice net  
(de la perte nette) accumulé(e) provenant de l'exploitation**

**30 juin 2001  
(non vérifié)**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>30 juin 2001</u>	<u>30 juin 2000</u>
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT		
Actions canadiennes	125 919 \$	301 187 \$
Actions étrangères	( 67 802)	( 6 859)
	<u>58 117</u>	<u>294 328</u>
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION		
Salaires et avantages sociaux	1 063	347
Honoraires des gestionnaires de placement externes de fonds	698	241
Charges d'exploitation	612	465
Honoraires et frais de consultation	158	310
	<u>2 531</u>	<u>1 363</u>
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	<u>55 586</u>	<u>292 965</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	( 391 252 \$)	460 338
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>( 335 666 \$)</u>	<u>753 303 \$</u>

**État de l'évolution de l'actif net**

**30 juin 2001  
(non vérifié)**

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>30 juin 2001</u>	<u>30 juin 2000</u>
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	<u>7 154 169 \$</u>	<u>2 391 793 \$</u>
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada	3 757 359	2 156 569
Bénéfice net provenant de l'exploitation	55 586	292 965
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	<u>3 812 945</u>	<u>2 449 534</u>
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>10 967 114 \$</u>	<u>4 841 327 \$</u>

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

30 juin 2001

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la *Loi*. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque indu de perte quant aux facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur sa capacité de respecter ses obligations financières.

L'exercice de l'Office d'investissement du RPC se termine le 31 mars.

## 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement du RPC en tant qu'entité juridique distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie des actifs (comme il est décrit à la note 2) et aucun passif découlant du RPC. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») au Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application (le « règlement »). Ils reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers annuels au 31 mars 2001 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

### *Évaluation des placements*

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur des placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.

## 2. PLACEMENTS

L'Office d'investissement du RPC a établi une politique de placement qui décrit comment les actifs doivent être investis. Pour déterminer la répartition des actifs, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 30 juin 2001, ces actifs totalisaient environ 37 milliards de dollars (au coût) et étaient composés principalement de titres de créance d'État. Par conséquent, et conformément à la politique de placement, la totalité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont en actions.

# **L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

## **Notes complémentaires**

**30 juin 2001**

---

### **2. PLACEMENTS (suite)**

Le règlement permet la gestion active d'une part pouvant atteindre 50 % des actions canadiennes, calculée selon leur valeur comptable. Le règlement restreint les autres placements en actions canadiennes en exigeant qu'ils reproduisent essentiellement la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. Au 30 juin 2001, environ 83 % des placements en actions canadiennes, selon leur valeur comptable, reproduisaient essentiellement la composition de l'indice composé 300 de la Bourse de Toronto.

Selon la politique de placement de l'Office d'investissement du RPC, les placements en actions étrangères doivent reproduire essentiellement de grands indices boursiers. Les actions étrangères sont détenues dans des fonds qui reproduisent essentiellement la composition de l'indice Morgan Stanley Capital International EAFE et de l'indice Standard & Poor's 500. Les placements ne font pas l'objet d'opérations de couverture contre les fluctuations des taux de change.

### **3. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de la période courante.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État du portefeuille

30 juin 2001

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur des placements		
	30 juin 2001	31 mars 2001	30 juin 2000
<b>ACTIONS CANADIENNES (note 2)</b>			
Actions canadiennes - TSE 300 (Combinaison de fonds indiciels et de placements directs en actions qui reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto)	6 465 533 \$	3 057 054 \$	3 976 697 \$
Autres actions canadiennes (Portefeuille diversifié de placements dans des caisses en gestion commune et de placements directs en actions – voir la note 2)	1 352 420	1 967 403	-
Total des actions canadiennes			
(Coût Juin 2001 - 8 279 637 \$			
Mars 2001 - 5 635 082 \$			
Juin 2000 - 3 363 132 \$)	7 817 953	5 024 457	3 976 697
<b>ACTIONS ÉTRANGÈRES (note 2)</b>			
Fonds indiciel d'actions américaines - S&P 500	1 628 007	1 069 852	435 067
Fonds indiciel d'actions EAFE	1 520 380	1 060 567	428 285
Total des actions étrangères			
(Coût Juin 2001 - 3 494 094 \$			
Mars 2001 - 2 407 243 \$			
Juin 2000 - 832 439 \$)	3 148 387	2 130 419	863 352
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>10 966 340 \$</b>	<b>7 154 876 \$</b>	<b>4 840 049 \$</b>
<b>POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE AU COÛT</b>			
Actions canadiennes	71,3%	70,2%	82,2%
Actions étrangères	28,7%	29,8%	17,8%
	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>